

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze,
Le trois novembre, à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, GILLET, BOUYER, SAILLANT, SOBRAQUES-BRAYE, CORNETI, FRAUX, ALLANIC, CHESNEAU, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, BELLLOT, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

28 octobre 2014

A l'exception de :
Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET,
Madame CHERON qui a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Date du
Conseil Municipal

03 novembre 2014

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame BOUYER est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

7/ CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ORGANISATION D'UNE JOURNEE SOLIDAIRE AU CENTRE DE LOISIRS – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de
conseillers

RAPPORTEUR : Monsieur DONNE, adjoint au Maire

En exercice 33

EXPOSÉ :

Présents --- 31

Depuis décembre 2010, le centre de loisirs organise une journée de solidarité en faveur des enfants.

Votants ---- 33

Les années précédentes, le principe était le suivant :

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Pour participer à l'animation proposée par le centre de loisirs, les familles devaient donner un jouet. Les jouets collectés étaient ensuite reversés à une association caritative de la commune effectuant des distributions alimentaires à l'Escale. En 2010, le Secours Populaire a bénéficié des jouets "animation Domino day", en 2011 il s'agissait des Restos du Cœur avec le "spectacle de Philippe Miko", en 2012 il s'agissait du Secours Populaire avec la transformation en ferme du centre de loisirs, en 2013 il s'agissait également du Secours Populaire avec l'opération « journée en fête ».

Publié le :

Cette année, il est proposé d'organiser une journée solidaire en faveur des enfants malades, en organisant une animation « gâteau solidaire » accessible en échange d'une somme remise à l'association « Les Matelots de la Vie ».

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Les gâteaux seront fabriqués le mercredi au centre de loisirs par les enfants du centre, des enfants et des bénévoles de l'association. L'association vendra les gâteaux le mercredi et le jeudi à la sortie des temps d'accueil de loisirs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat pour l'organisation d'une journée solidaire au centre de loisirs.

DELIBÉRATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒Vu le projet de convention ci-annexé,
- ⇒Vu l'avis de la commission politique éducative – jeunesse - sports en date du 17 octobre 2014,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DÉCISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat pour l'organisation d'une journée solidaire en faveur des enfants malades au centre de loisirs.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à signer la convention.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,




Jean-Claude PELLETEUR